

N°2026/036

FICHE DE MISSION VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE

INTITULE :  
APPUI A LA STRATEGIE DE FREQUENTATION DES ESPACES PROTEGES

|                                                |                                                                               |                                                                                |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <u>THEMATIQUE</u><br>ENVIRONNEMENT             | <u>SERVICE</u><br>SAADD                                                       | <u>STATUT</u><br>VOLONTARIAT DE<br>SERVICE CIVIQUE                             |
| <u>LOCALISATION</u><br>PLAINE DES<br>PALMISTES | <u>TUTEUR</u><br>LA CHARGÉE DE<br>MISSION<br>AMENAGEMENTS ET<br>FREQUENTATION | <u>DUREE</u> :<br>24 MOIS<br><br>Barème des indemnités<br>dans le cadre du VSC |

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014, en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financiers de l'établissement.

## ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA MISSION

La fréquentation des espaces naturels protégés augmente fortement. Dans le cœur du parc national de La Réunion, elle a progressé de 55 % en dix ans, passant de 2 à 3,2 millions de véhicules entre 2013 et 2023. Certains sites connaissent une hausse encore plus rapide, comme le sentier du Bloc (+66 % en trois ans). Les pratiques évoluent également : développement de la micro-aventure (bivouac, van), influence des réseaux sociaux qui concentrent la fréquentation sur certains lieux et moments, essor d'activités d'adrénaline (canyoning, course d'arête) et apparition de nouvelles pratiques comme le base jump ou la highline. Les espaces naturels accueillent aussi davantage d'événements sportifs et culturels. Le changement climatique modifie ces usages en accentuant les tensions sur l'eau, la dégradation des sentiers et les conflits d'usage. Ces évolutions génèrent divers impacts : érosion, dérangement de la faune, introduction d'espèces invasives, pollutions ou dégradation paysagère. Toutefois, ces impacts restent encore peu étudiés et quantifiés localement.

L'enjeu 4 de la charte « impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts » se décline en objectifs et en mesures. Parmi ces objectifs, l'objectif n°10 est maîtriser les flux de loisir dans le respect du caractère du parc national. Le Volontaire Service Civique contribuera à la mise en œuvre des mesures 10.2 « Viser l'équilibre territorial dans la pratique des activités de loisir » et 10.3 « Promouvoir l'exemplarité environnementale dans la pratique des activités de loisir » de la charte. En particulier, aux missions « Promouvoir une approche réfléchie, négociée et partagée pour le développement des pratiques » ; « Encourager et soutenir l'expérimentation de dispositifs alternatifs en vue de réguler les flux » et « Encourager l'encadrement des activités sportives et de loisir ».

Au sein du Parc national de La Réunion, la stratégie de gestion des impacts des activités de pleine nature propose chaque année d'étudier une pratique en profondeur : manifestations sportives en 2025, bivouac en 2026, canyoning en 2027. La démarche repose sur l'implication des acteurs concernés, un diagnostic des impacts et des modes de gestion existants, l'élaboration d'un plan d'action (réglementation, sensibilisation, communication) puis sa mise en œuvre et son évaluation.

Les objectifs de la stratégie sont :

- La diminution des impacts des activités de loisir sur les patrimoines en cœur de parc national ;
- L'organisation exemplaire des sites phares autour de la gestion des flux et des multi-usages ;
- L'organisation de sites de délestage en aire d'adhésion du parc national
- La sensibilisation et l'animation d'un réseau de professionnels engagés autour de la préservation et la valorisation des patrimoines du parc national ;
- La sensibilisation du public aux patrimoines du parc national et aux meilleures pratiques.

Plus spécifiquement, pour les manifestations sportives :

- Mesurer les impacts des manifestations sportives sur la biodiversité
- Expérimenter un encadrement des manifestations sportives sur 2 territoires pilotes
- Etudier les impacts économiques des manifestations sportives et les perspectives de tarification

- Communiquer et sensibiliser les organisateurs, participants et grand public sur les bonnes pratiques et la nécessité d'encadrement

Pour le canyoning :

- Améliorer les connaissances sur l'activité et ses impacts en cœur de parc national
- Lister les sites non-autorisés en cœur de parc national, et appliquer un processus de régularisation ou de déséquipement en fonction de sensibilité du milieu
- Sensibiliser les pratiquants professionnels et de loisirs
- Déployer la marque Esprit parc national sur l'activité

Pour les manifestations sportives, le Parc national pilote depuis 2025 un groupe de travail au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), sur l'impact des manifestations sportives. Un diagnostic de l'activité a été partagé, montrant des impacts sur le dérangement des espèces, le piétinement, le dérangement des autres usagers. Les acteurs proposent de limiter le nombre de manifestations, en sélectionnant les événements les moins impactants, via un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Deux territoires expérimenteront ce dispositif : Roche Écrite et la commune des Les Avirons. Des comités locaux réunissant acteurs institutionnels et locaux seront chargés de la sélection. Des actions sont prévues pour accompagner la mise en place, notamment l'accompagnement personnalisé des organisateurs concernés, la communication auprès des pratiquants et du public, et les mesures des impacts sur le terrain.

Le canyoning est une activité de loisir importante au cœur du Parc national de La Réunion. Elle peut toutefois engendrer plusieurs impacts : introduction d'espèces exotiques envahissantes, installation d'équipements parfois sans autorisation et perturbations de la biodiversité aquatique. Jusqu'en 2018, un groupe de travail piloté par Île de La Réunion Tourisme coordonnait équipements et formations avec les professionnels, avec l'appui du Parc national. Sa relance est envisagée dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires. Les travaux porteraient sur l'animation du groupe, les mesures des impacts, la gestion des sites non autorisés et la sensibilisation des professionnels.

## **DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DU POSTE**

### **Nature de l'activité**

Rattaché à la chargée de mission fréquentation durable, le volontaire aura pour mission de contribuer techniquement aux opérations visant à :

- Appuyer l'accompagnement des organisateurs dans le processus d'AMI et dans l'amélioration de leurs pratiques
- Contribuer à l'analyse des éléments d'expérimentation de l'AMI
- Mesurer les impacts des manifestations sportives et du canyoning sur le terrain
- Appuyer la réalisation d'une cartographie croisée entre les sites de pratique de canyoning et les sites à enjeux
- Contribuer à la sensibilisation des professionnels du canyoning sur les patrimoines naturels et les bonnes pratiques

## **Missions**

### Missions prioritaires :

Il-elle contribuera de façon opérationnelle :

- Manifestations sportives :

- o Appui à l'accompagnement individualisé des organisateurs dans le processus d'AMI

- o Appui à la mesure sur le terrain des impacts des manifestations sur les territoires pilote, en particulier sur les questions de gêne des usagers, des résidents et de l'impact sur la biodiversité et les infrastructures

- o Contribution à l'analyse des éléments d'expérimentation de l'AMI

- o Contribution aux réflexions pour l'amélioration du dispositif et à son extension à d'autres territoires

- o Contribution à la sensibilisation et à la communication pour les organisateurs, participants et le grand public

- Canyoning :

- o Appui au montage et à l'animation d'un groupe de travail

- o Contribution à l'acquisition de connaissances sur l'activité et ses impacts, y compris avec des mesures sur le terrain, en lien avec les professionnels

- o Appui à la cartographie croisée des enjeux et des sites de pratique

- o Appui à la concertation autour de la régularisation des sites et à la définition de sites de report en dehors du cœur du parc national

- o Appui à la sensibilisation et à la formation des professionnels aux patrimoines et aux bonnes pratiques

- o Appui à la mise en œuvre de la marque *Esprit parc national* pour les professionnels exemplaires

Ces missions s'exerceront en concertation avec les structures membres du GT (institutionnels, mouvement sportif, acteurs de l'environnement)

## **EXPERIENCE ET COMPETENCES REQUISES**

**Formations visées :** STAPS, Gestion des territoires, gestion de l'environnement, développement durable... niveau Master serait un plus

### **Connaissances :**

- Pratiques de trail et canyoning, en particulier à La Réunion
- Territoire, habitats, espèces et enjeux du parc national de La Réunion
- Acteurs du sport de nature, du tourisme et de l'environnement
- Fonctionnement d'un établissement public d'Etat

### **Compétences :**

- La maîtrise du Créole réunionnais est un plus
- Cartographie (QGIS)
- Analyses de données (Excel)
- Méthodes de questionnaires et d'entretien
- Rédaction, analyse et synthèse
- Prise de parole en public

**Savoir-être :**

- Diplomatie
- Sens de l'écoute et de l'observation
- Rigueur
- Positionnement en tant que représentant d'un établissement public d'Etat

**Pré-requis :**

- Permis B
- Bonne condition physique

**Travail incluant les week-ends avec récupération du temps de travail.****Dossier de candidature et date limite de candidature :**

La candidature composée d'une **lettre de motivation fusionnée d'un curriculum vitae** est à transmettre à Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion :

- soit par voie postale :  
258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel exclusivement à l'adresse suivante :  
[contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr)

**Date de prise de poste envisagée 01 janvier 2026.**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 07/11/2026.

Personne à contacter pour information :

Tuteur : Lorraine MASINI-CONDON, chargée de mission Aménagement et Fréquentation  
[lorraine.masini-condon@reunion-parcnational.fr](mailto:lorraine.masini-condon@reunion-parcnational.fr)